

Arrêté du 18 décembre 2012 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées

18/12/2012

Pour l'année 2013, cet arrêté limite l'évolution du tarif des prestations relative à l'hébergement des personnes âgées à 2,3% par rapport à l'année 2012.

Consulter ici l'arrêté du 18 décembre 2012 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées